Complexe lagunaire du Narbonnais

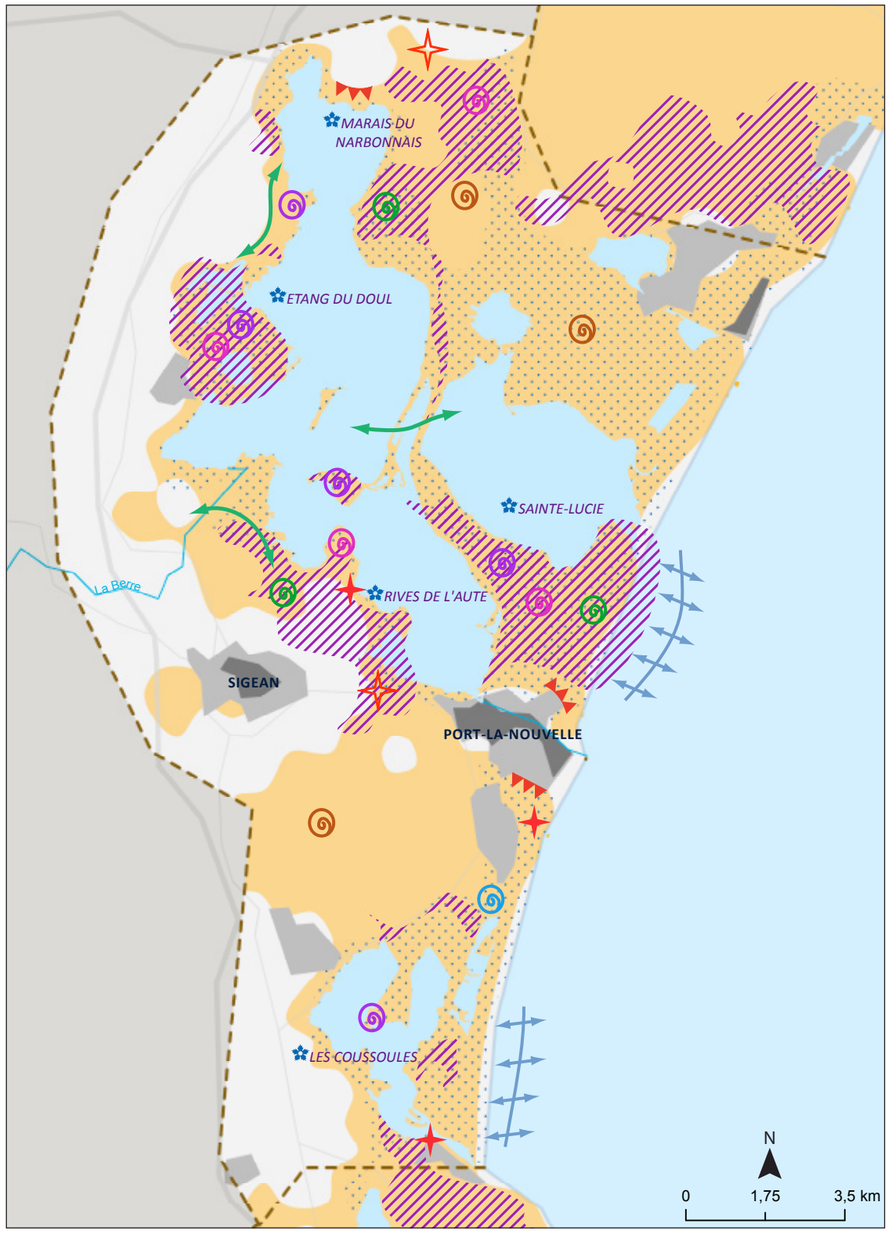

ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS

Unité littorale

I- Espaces naturels
- Cours d'eau majeur
- Zone humide
- Zone à enjeux maritimes
- Zone à enjeux terrestres
- NOM DE SITE
- Domaine protégé du Conservatoire (>20ha)
- Autres protections (>20 ha)

II- Espaces artificialisés
- Axe de communication
- Nom de ville — Chef lieu de canton et commune
- Zone urbanisée 1965
- Zone urbanisée actuelle

III - Analyse du littoral

1- Synthèse des enjeux
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Paysage remarquable
- Ouverture au public
- Activité traditionnelle/agricole
- Interface terre/mer
- Corridor écologique

2- Pressions sur les espaces naturels
- Dynamique d'urbanisation
- Mitage/habitat léger de loisir
- Déprise/banalisation
- Fréquentation
- Pollution

Contexte

Délimitée par le pied de la falaise de Leucate au sud et par le grau de l'Etang du Grazel au nord, cette unité littorale correspond à l'ancien Golfe de Narbonne. Elle est constituée d'un très vaste complexe lagunaire, avec plus de 5000 ha de plans d'eau (Etangs de La Palme, de Bages-Sigean, de l'Ayrolle, de Gruissan, de Grazel) et plus de 7000 ha de zones humides périphériques. Ces milieux naturels ont un intérêt paysager et écologique exceptionnel, et constituent le cœur du Parc naturel régional de la narbonnaise en Méditerranée.

© EMANUELA-MELONI

Enjeux : une zone humide majeur constituée d'un panel exceptionnel de milieux naturels

La frange littorale présente une très grande diversité de milieux naturels (milieux lagunaires, zones humides, salins, garrigues, milieux dunaires, etc.), avec un contact parfois étroit entre les milieux humides et les milieux très secs. Plusieurs dispositifs témoignent de la qualité écologique de ces milieux : quatre sites Natura 2000 et plusieurs inventaires ZNIEFF et ZICO existent.

Certains habitats naturels présentent un enjeu fort de conservation, comme les fourrés à Limoniastrum, bien représentés entre Leucate et le Grau de Vendres, mais présents en France uniquement sur cette partie du littoral. Par ailleurs, le lido abrite plusieurs habitats dunaires rares (dunes mobiles embryonnaires, dunes blanches et dunes fixées),

La répartition des espèces animales et végétales au sein des complexes lagunaires varie en fonction d'un gradient de salinité, conditionné par les arrivées d'eau douce par le bassin versant et les arrivées d'eau de mer par les graus. A noter que les graus de l'Ayrolle et de La Palme n'ont pas été endigués et sont parmi les derniers à fonctionner de façon naturelle sur le littoral méditerranéen français.

Les zones humides périphériques, en étroite relation avec les étangs, jouent un rôle tampon avec une fonction d'épuration des eaux et de régulation des régimes hydrologiques ; zones préférentielles d'accueil de l'avifaune, elles constituent notamment une halte migratoire pour les larolimicoles à mi-chemin entre la Camargue et le delta de l'Ebre.

Les paysages sont très variés et ponctués de pointements calcaires et d'îlots. Les îles de Sainte-Lucie et de l'Aute présentent les paysages les plus singuliers et les plus remarquables.

La viticulture est présente sur le piémont des Corbières ; le Marais du Narbonnais au nord est bordé par la riziculture, la viticulture et les prairies. Ces activités participent à l'entretien des paysages et de certains milieux naturels. De plus, la pêche professionnelle est exercée sur tous les étangs par une cinquantaine de professionnels.

Pressions

L'artificialisation des terres impacte les milieux naturels : étalement urbain aux abords de l'agglomération de Narbonne, forte densité d'infrastructures de transport (A9, RN9, projet de LGV) sur la frange ouest, projet de développement portuaire…

La fréquentation touristique et de loisirs, parfois anarchique, est une autre source de dégradation des milieux naturels (notamment la circulation motorisée sur les plages).

Les milieux lagunaires et les zones humides périphériques sont fragilisés par des apports polluants des bassins versants liés aux pressions anthropiques.

Une entité foncière importante et un partenariat fort

Le Conservatoire du littoral intervient actuellement sur treize secteurs (les Coussoules, Etang de La Palme, Domaine de Frescati, Rives de l'Aute, Sainte Lucie, Berges de l'Etang de Peyriac, Ile de l'Aute, Ile de Planasse, Etang du Doul, Saline d'Estarac, Bajole, Anse des Galères, Marais du Narbonnais).

© F. LARREY

Aujourd'hui 2 032 ha sont protégés par le Conservatoire et répartis sur les treize sites.

La Réserve naturelle régionale de Sainte Lucie, instituée après l'acquisition des terrains par le Conservatoire sur la commune de Port-la-Nouvelle, est l'une des plus vastes du littoral français ; elle protège des paysages remarquables et une grande diversité de milieux naturels méditerranéens.

Depuis 1994, le Conservatoire peut exercer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) par délégation du Conseil départemental de l'Aude.

Ces rivages relèvent entièrement du territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, partenaire privilégié du Conservatoire. Le PNR est cogestionnaire avec les communes de Port-la-Nouvelle, Sigean, Peyriac-de-Mer et Narbonne, de la plupart des sites du Conservatoire situés sur son territoire. Il gère avec la Commune de Port-la-Nouvelle, la Réserve naturelle régionale couvrant l'île, les salins et la plage de Sainte-Lucie.

Orientations stratégiques : la préservation du pourtour des lagunes

Pour assurer une gestion hydraulique cohérente à l'échelle du complexe lagunaire, les connexions hydrauliques existantes doivent être préservées voire réhabilitées. Le maintien des continuités écologiques terre-mer est également indispensable, notamment au niveau des graus.

L'intervention foncière du Conservatoire sera ciblée sur les quelques parcelles qui restent enclavées dans les secteurs déjà acquis (ancien Etang du Cercle, Labrador), pour en faciliter la gestion. Entre Bages et Port la Nautique (Narbonne), au nord de l'Etang de Bages, l'intervention du Conservatoire permettra de créer une zone tampon destinée à préserver la qualité des milieux humides et lagunaires et à contenir l'extension de ces deux zones urbaines.

L'action foncière à mener sur les salins sis sur les commune de Peyriac-de-Mer et Bages permettra d'acquérir les parcelles enclavées dans les propriétés du Conservatoire, qui en perturbent la cohérence de gestion. Par ailleurs, la plage des Coussoules, les berges nord de l'Etang de La Palme et les rives de l'Aute sont soumises à un risque de cabanisation que le Conservatoire s'efforcera d'endiguer en maintenant la veille foncière appliquée depuis le milieu des années 1990.

Département	**Aude**
Nombre de sites	**14**
Surface protegée par le Conservatoire	**2 400 ha**
Surface acquise par le Conservatoire	**1 950 ha**
Surface des perimétres autorisés	**7 760 ha**
Surface terrestre de l'unité littorale	**24 700 ha**
Surface totale des zones d'intervention	**3 280 ha**
Surface des zones d'intervention terrestre	**2 230 ha**
Surface totale des zones de vigilance	**3 880 ha**
Surface des zones de vigilance terrestre	**3 650 ha**

COMPLEXE LAGUNAIRE DU NARBONNAIS

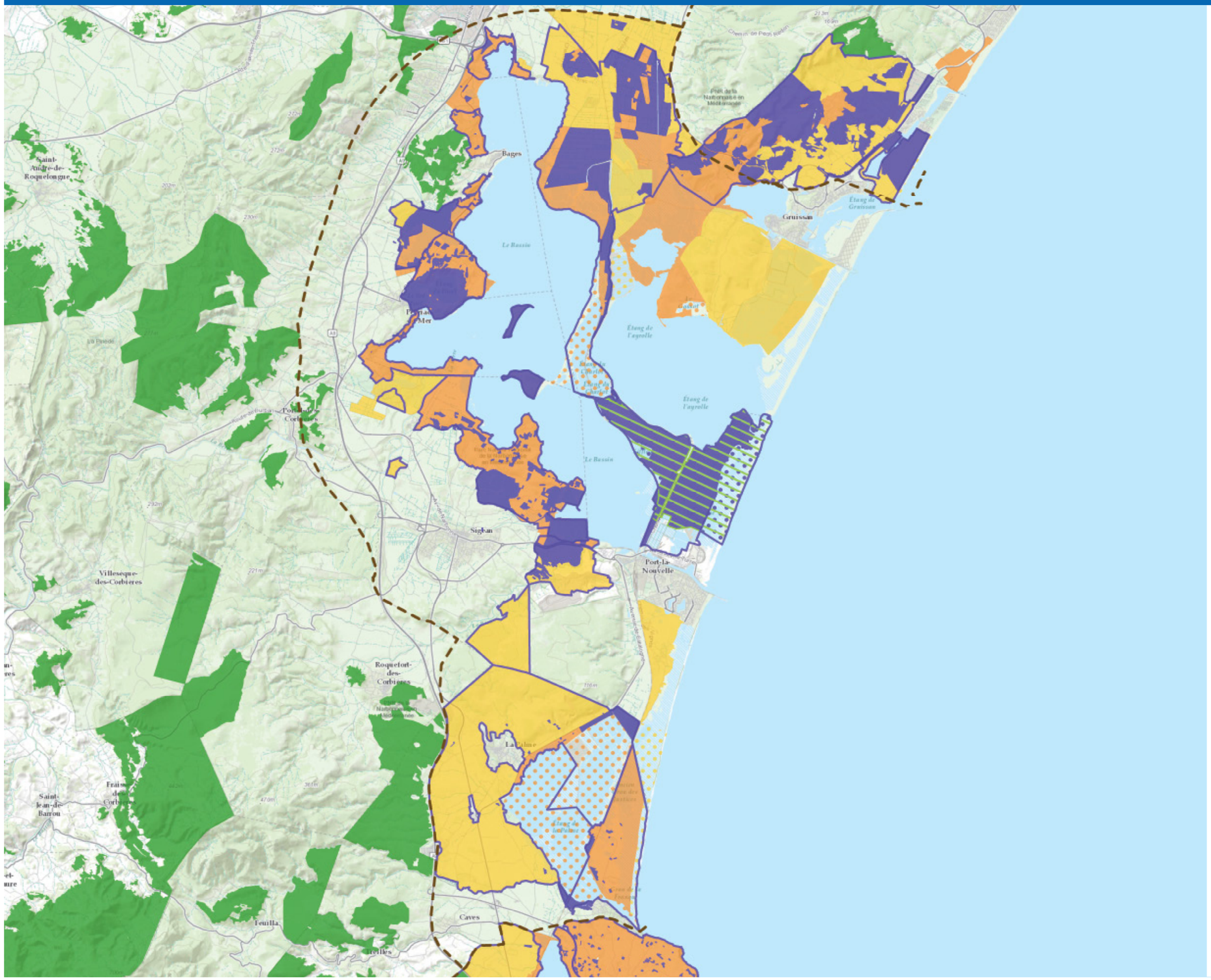

Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Domaine protégé DPM/DPF [1]
- Forêt domaniale [2]
- Réserve naturelle/coeur de parc [4]

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone d'intervention DPM/DPF [1]
- Zone de vigilance
- Zone de vigilance DPM/DPF [1]

N

0 2,75 5,5 Km

[1] Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
[2] Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
[3] CEN, autre association
[4] Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion